

nier de fixer le seuil de renchérissement déclenchant l'adaptation à 3%. Le taux de 3% est d'ailleurs soutenu au niveau fédéral par le PDC et la gauche. J'espère pour ma part que leurs coreligionnaires et leurs camarades fribourgeois en feront de même.

Avec un seuil à 3% et une compensation au moins tous les trois ans, on peut en effet admettre que les effets de la progression à froid seront sensiblement réduits, du moins par rapport à la situation qui prévaut aujourd'hui dans notre canton.

Avec ces considérations, je confirme, M. le Président, le retrait de ma motion.

- La motion est retirée par son auteur.
- Cet objet est ainsi liquidé.

### **Postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron** (système de contrôle interne)<sup>1</sup>

#### *Prise en considération*

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). En préambule, je remercie le Conseil d'Etat pour sa proposition d'accepter notre postulat. On le constate dans sa réponse, après Genève, le canton de Neuchâtel est sur le point d'introduire un système de contrôle interne standardisé. A Fribourg, nous n'en sommes pas encore là mais l'engagement d'un collaborateur chargé du SCI au Service cantonal des contributions démontre que l'on prend conscience des enjeux que cela revêt, notamment pour un grand service tel que le SCC.

A mon sens, le système de contrôle interne doit être un outil de gestion important pour toute collectivité d'une certaine taille. Par ailleurs, on considère un SCI efficace comme l'un des piliers d'une bonne gouvernance. Les coûts des contrôles doivent être comparés à leur utilité; celle-ci découle finalement du juste équilibre entre les risques et les coûts, l'objectif du SCI étant de réduire les risques à un niveau acceptable pour nous. Si un SCI efficace avait été en place ces dernières années au Service des ponts et chaussées, nous pouvons légitimement penser que les surcoûts de la H189 auraient été détectés beaucoup plus tôt et qu'en conséquence, ils n'auraient peut-être pas atteint le niveau que nous connaissons.

Tout cela pour dire qu'en matière de contrôle, il ne faut pas se focaliser sur le «combien cela va-t-il nous coûter?» mais plutôt sur l'utilité du contrôle même si la rentabilité économique d'un système de contrôle interne est par définition difficile à chiffrer. Je dirais même qu'il est plus facile de le chiffrer lorsqu'il n'existe pas; les surcoûts de la H189 étant, en l'espèce, un exemple probant.

Le Conseil d'Etat propose de prendre en compte les premières expériences du préposé au contrôle interne au Service cantonal des contributions avant de rendre son rapport; cela peut se comprendre et sembler

pragmatique mais reportera aussi à 2011 seulement la décision entre un SCI généralisé et une solution plus individuelle par service ou par département.

Dans l'intervalle, il me semble important de développer une sensibilité au contrôle dans tous les services importants de l'Etat. La séance d'information organisée en mai 2008 par l'inspection des finances va dans ce sens mais il me semble nécessaire d'aller plus loin encore dans cette voie. Il faut que les chefs de service prennent conscience de la nécessité d'un système de contrôle performant au sein de leur service. A l'exemple du SCC, cela pourrait débiter avec les services enregistrant d'importants flux financiers.

Avec ces quelques considérations, je vous prie, à l'instar du Conseil d'Etat, d'accepter notre postulat.

**Fasel-Roggo Bruno** (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat das vorliegende Postulat von den Kollegen Peiry und Mauron zur Kenntnis genommen und unterstützt das Postulat mit folgenden Bemerkungen: Anordnen ist das eine, Kontrolle, korrigieren ist die Sicherheit. Oder anders ausgedrückt: KKK – Kommandieren/anordnen, kontrollieren, korrigieren. Standart-Pflichtenhefte genügen vermutlich nicht. Deshalb sind wir der Meinung, dass das Postulat seine Berechtigung hat. Aus den begründeten Antworten des Staatsrates ist zu entnehmen, dass er selber zugibt, dass zwar die IKS vorhanden ist, aber das Kontrollverfahren noch neu formuliert werden muss. Bekanntlich ist ja Einsicht die beste Lehre. Die H189 lässt grüssen. Unsere Fraktion ist auch erfreut, dass der Staatsrat alles daran setzen wird, dass die Anwendung der Kontrollsysteme direktionsübergreifend sein wird. Wir finden die Einstellung eines IKS-Verantwortlichen einen guten Entscheid des Staatsrates und ich bin gespannt auf den Bericht Ende 2010.

Ich habe noch eine Frage: Was sind für den Staatsrat die grössten Dienststellen? Sind das Dienststellen oder Direktionen oder andere Anstalten?

**Bachmann Albert** (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat de nos collègues Peiry-Mauron. Nous sommes convaincus qu'un système de contrôle interne au niveau des services de l'Etat doit être mis en place. Nous constatons que le Conseil d'Etat a déjà fait appel à 2 intervenants externes pour faire une analyse sur la mise en place d'un système de contrôle interne. De plus, un poste de travail avait été prévu dans les budgets 2009 et un collaborateur a déjà été engagé pour la mise en place d'un système interne au niveau du Service cantonal des contributions. Le Conseil d'Etat est d'accord d'établir un rapport suite à ces différentes analyses. Il s'agira de voir ce rapport qui nous dira si un système uniforme au niveau de tous les services doit être mis en place ou non. Aussi, le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat avec la demande de prolongation du délai de réponse pour fin 2010.

**Romanens Jean-Louis** (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup de sérieux le postulat de nos collègues Peiry/Mauron demandant au Conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'un contrôle interne généralisé. Notre groupe constate,

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 novembre 2008, *BGC* p. 2298; réponse du Conseil d'Etat le 17 février 2009, *BGC* p. 523.

et le Conseil d'Etat le rappelle dans sa réponse, une disposition légale en vigueur, notamment l'art. 47 de la Loi sur les finances de l'Etat, qui précise que les établissements et services sont tenus de mettre en place un contrôle interne. L'art. 51 al. 3 fixe que l'inspection des finances participe à l'élaboration de prescriptions sur le contrôle interne. La base légale existe et, actuellement, ce sont les chefs des unités administratives qui sont responsables des méthodes et des mesures d'organisation visant à protéger le patrimoine de l'Etat, d'assurer une tenue exacte et fiable des livres comptables et de garantir le respect des normes légales. Lors de ces contrôles, l'inspection des finances constate l'existence d'un contrôle interne en relevant le manque de formalisme dans les procédures; ceci nous permet de conclure que le contrôle interne existe dans les services de l'Etat. A notre avis, il existe 2 moyens de mettre en place un contrôle interne. Le premier: confier au chef de service d'un secteur la mise en place de ce contrôle. Ainsi, avec un tel système chacun s'autocontrôle en respectant les normes de fonctionnement du service. Le deuxième: mettre en place un service de contrôle interne centralisé qui a pour mission de contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services. Le canton de Fribourg a choisi le système de l'autocontrôle; système qui prévaut également dans un certain nombre d'entreprises.

En conséquence, le système existe et il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Il suffit simplement de demander aux différents services de se préoccuper de cette tâche dans leur mission; ce que le Conseil d'Etat veillera à faire à l'avenir.

Notre groupe s'opposera à toute création d'une nouvelle unité administrative centralisée de contrôle interne. En effet, la mise en place d'un tel service nécessiterait la création de nombreux postes de travail et alourdirait encore les frais de fonctionnement de l'Etat que d'aucuns trouvent déjà exagérés.

Par contre, notre groupe admet la nécessité et l'importance d'améliorer le système en place pour permettre au Conseil d'Etat d'étudier, en détail, le fonctionnement de ce contrôle interne dans chaque service et de proposer des solutions et des processus adaptés à chaque service; il acceptera ce postulat.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** En préambule, je dirais que je fais miens les propos de mon co-postulant, M. Peiry, et j'ai pris note des remarques des autres représentants des groupes avec une entrée en matière quelque peu mitigée pour le groupe démocrate-chrétien, mais finalement une acceptation de ce postulat pour les raisons qui ont été invoquées.

Après les défaillances constatées, notamment lors des surcoûts de la H189, la mise en œuvre d'un service de contrôle est absolument nécessaire suivant les postulants et nécessaire pour le Conseil d'Etat d'après la réponse que nous avons eue; puisse le parlement en faire de même. Ceci dit, lorsqu'il y a des défaillances constatées, il importe d'agir rapidement pour tenter de remédier à ce problème avant d'être à nouveau confronté à un nouveau scandale financier. Le poste obtenu au Service des contributions constitue un premier pas. Je comprends bien que l'on veuille attendre un peu pour prendre en compte cette première expérience en 2010.

Toutefois, rien n'empêche la mise sur pied d'un projet efficace dans l'intervalle avec, au besoin, plusieurs variantes qui pourraient être appliquées immédiatement, le cas échéant dès que la décision sur le principe aura été prise, et de ne pas repousser ces problèmes-là aux calendes grecques.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je constate que tous les intervenants vont dans le sens de la proposition du Conseil d'Etat; je ne vais donc pas rallonger. Je me contenterai juste de répondre à la question précise du député Fasel.

Dans l'esprit du Conseil d'Etat, il est évident que cela concerne l'ensemble des services, y compris les établissements dans la mesure de leur indépendance. Pour ceux qui sont totalement indépendants, cela serait plus leur affaire à eux. Mais ceux qui sont soumis à la législation courante de l'Etat sont aussi soumis. Nous serons également attentifs à ce que les choses se passent correctement.

C'est avec ces considérations que je vous invite à accepter le postulat et à accepter la prolongation du délai pour le dépôt du rapport suite à ce postulat, afin de tenir compte également des expériences qui sont faites comme cela a été dit dans le cadre de la formalisation de la mise en place d'un service de contrôle interne au Service cantonal des contributions.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 80 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jélk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80.*

*Ont voté non:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Marbach (SE, PS/SP). *Total: 2.*

*Se sont abstenus:*

Losey (BR, UDC/SVP). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron

### Alerte enlèvement en Suisse en 2009<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Le dramaturge grec Eschyle disait: «Il est bon d'apprendre à être sage à l'école de la douleur.» Mesdames et Messieurs, ce Grand Conseil, dans la douleur et maintenant dans le souvenir de Lucie, a montré sagesse et unité dans le traitement de cette résolution. Les quatre présidents de groupe ont répondu avec enthousiasme et unanimité à mon appel à déposer cette résolution afin qu'un système alerte enlèvement soit mis en place en Suisse encore en 2009. Vous, les parents de Lucie, vous, la foule d'anonymes qui avez défilé dimanche à Fribourg, nous, les députés de ce Grand Conseil, tentons avec nos moyens de répondre à votre attente. C'est le pourquoi de cette résolution.

Un tel système alerte enlèvement doit être mis en place au niveau suisse. Des députés nationaux sont déjà intervenus au plan fédéral dont le conseiller aux Etats Burkhalter le 12 mars dernier. Le Conseil fédéral se montrait frileux, mais les choses évoluent vite et pas plus tard que hier soir, M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf se montrait favorable à la mise en place d'un tel système. Sur un plan général, ce système d'alerte enlèvement ne sera pas le remède à tous les maux. Il ne remplacera pas l'éducation et l'encadrement dispensés par la famille, l'école et la société. Ce système ne sera pas non plus un bouclier contre toutes tentations de trop de jeunes à vouloir avec un brin de naïveté devenir riches et célèbres. C'est un pas qui sûrement va rendre la tâche des pervers et des profiteurs un peu plus difficile et qui va certainement rendre des enfants ou des adolescents à leurs parents. Je vous demande d'appuyer et de voter cette résolution.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** La Suisse toute entière a été et est encore sous le choc après l'annonce de la mort tragique de Lucie Trezzini. Toutes nos pensées vont vers sa famille qui à l'heure actuelle est en train de vivre les pires moments de son existence, car perdre un enfant est déjà une douleur insurmontable, mais savoir que son enfant a été tué dans des circonstances sordides et atroces relève de l'insupportable et de l'inacceptable.

Alors que notre voisine la France, avec ses 96 départements, ses quelques 60 millions d'habitants et ses clivages politiques, a réussi à mettre sur pied un plan alerte enlèvement qui a déjà fait ses preuves, quelle

tristesse de constater que la Suisse avec ses 26 cantons et presque 8 millions d'habitants n'est pas capable de s'entendre entre la Confédération et les cantons pour mettre en place rapidement un système comparable sur le plan national! Mesdames et Messieurs les Députés, il n'y aura jamais d'excuses à la hauteur de l'enjeu que cela représente. Combien faudra-t-il encore d'enfants et d'ados enlevés, violés, torturés et tués pour que le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux prennent conscience et agissent en prenant des décisions concrètes. Arrêtons de tergiverser sur des sujets futiles et inutiles, mais penchons-nous sur de vrais problèmes et celui faisant l'objet de la résolution en est un. M. le Commissaire du gouvernement, chers collègues, montrons la voie, car je suis convaincu que toutes les institutions dont nous aurons besoin pour lancer ce projet n'attendent que notre appui et notre feu vert.

Fort de ces quelques considérations, c'est à l'unanimité et avec enthousiasme que notre groupe soutiendra cette résolution.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité la présente résolution et vous invite à en faire de même. Nous avons tous été consternés par le meurtre de Lucie et notre groupe apporte tout son soutien à ses parents, à sa famille et à ses proches. «La mort de Lucie ne doit pas rester vaine» nous ont dit les parents de Lucie, Nicole et Roland Trezzini. C'est le message qu'ils ont transmis au monde politique, en particulier ce dimanche lors d'une marche silencieuse qui a réuni des milliers de personnes en ville de Fribourg. Nous devons ici au Grand Conseil faire savoir à nos concitoyens comme à la famille que nous partageons leur inquiétude et soutenons leur démarche. Face à des cantons réticents à introduire ce système d'alerte enlèvement, face à un Conseil fédéral peu enthousiaste, Fribourg doit insister à Berne pour la mise en place d'une alerte enlèvement immédiate. Le système permettra pour le moins de renforcer les collaborations entre cantons, une collaboration qui s'est révélée défailante dans le cas de Lucie, même si l'alerte enlèvement n'aurait peut-être pas suffi à la sauver.

**Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC).** Nous avons la responsabilité de protéger nos enfants. Cette protection doit se faire par des mesures multiples en lien avec la prévention pour les victimes, la répression ou le traitement chez les malfaiteurs. Bien sûr, une mesure telle que l'alerte enlèvement ne va pas résoudre tous les problèmes. Elle peut toutefois faire gagner du temps et c'est dans les premières heures que ce temps est le plus précieux. Elle ne laissera pas aux familles touchées la tâche d'organiser elles-mêmes des recherches, ce qu'elles doivent actuellement mettre en place pour ne pas succomber à l'impuissance devant la lenteur et la passivité des institutions auxquelles elles sont confrontées en cas de disparition.

Certes, le fédéralisme si cher à notre pays complique la mise sur pied de cette alerte enlèvement. Ce n'est pas parce que c'est difficile à mettre en œuvre que des personnes doivent perdre leur vie, laissant leurs familles dans la souffrance et l'incompréhension. Une petite remarque en lien avec l'alerte enlèvement. Ne faudrait-il

<sup>1</sup> Déposée et développée le 24 mars 2009, BGC p. 451.